



Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 19

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt-six**

**Le : 6 mai**

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK  
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :  
30/04/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – GUILLAUME BOULBIN – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALO – CLAUDE DULIN – MAGALIE CAMINADE

ABSENTS : CLAUDE DULIN – PASCAL DE SERMET – MAGALIE CAMINADE – FABIENNE VASSALLO

PROCURATION :

M. DELCOURT AYANT DONNE POUVOIR A MME CHIARADIA  
MME ANDREAZZA AYANT DONNE POUVOIR A MME BARRE  
MME RIVIERE AYANT DONNE POUVOIR A M. MAZZER  
M. DEMIAUTTE AYANT DONNE POUVOIR A M. BOULBIN

OBJET

**Création d'un  
emploi permanent  
à temps complet  
dans le cadre  
d'emplois des  
Rédacteurs  
Territoriaux**

**Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,**

Madame BERNIER rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.



**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide de :**

- valider la création d'un emploi de Responsable finances publiques – RH - marchés publics à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire,
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Colayrac-Saint Cirq, chapitre 012

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 mai 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER